

Québec, le 11 mars 2010

Madame Anik Montminy
Directrice de cabinet
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

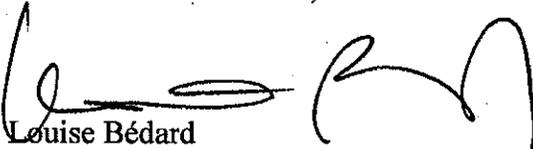
Madame la Directrice,

Le 18 février dernier, monsieur Gerry Sklavounos (député de Laurier-Dorion), déposait une pétition à l'Assemblée nationale concernant la traduction de la période de questions en langue des signes québécoise (LSQ) et que le sous-titrage ne soit pas retiré.

Je vous fais parvenir la réponse à cette pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8. R.A.N.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de cabinet,


Louise Bédard

P-j.

Le 18 mars 2010

Monsieur Jacques Dupuis
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 18 février dernier, monsieur Gerry Sklavounos (député de Laurier-Dorion), déposait une pétition à l'Assemblée nationale concernant la traduction de la période de questions en langue des signes québécoise (LSQ) et que le sous-titrage ne soit pas retiré.

Les services destinés aux personnes handicapées ont toujours été au cœur de nos priorités. C'est pourquoi, le 4 juin dernier, notre gouvernement adoptait la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Ce droit à l'égalité signifie de créer les conditions pour que les personnes handicapées puissent exercer les mêmes droits que ceux reconnus à l'ensemble de la population.

De plus, en vertu de la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, les ministères et les organismes publics doivent mettre en place toutes les conditions qui permettront aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public.

Bien que l'Assemblée nationale ne soit pas assujettie à cette politique, elle a néanmoins une obligation de se conformer à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

...2

Par conséquent, dans le cadre de la télédiffusion de la période de questions, des mesures doivent être envisagées afin de permettre aux personnes ayant une déficience auditive d'avoir accès, en toute égalité, à ce service public. Les mesures peuvent inclure du sous-titrage en français et l'ajout d'un médaillon en LSQ pour les personnes qui utilisent cette langue.

Au regard de la pétition déposée, il appartient à l'Assemblée nationale de répondre aux besoins exprimés par les personnes sourdes et malentendantes et à évaluer les mesures possibles. À ce titre, j'invite le président de l'Assemblée nationale à entreprendre une réflexion quant à la requête présentée.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée aux Services sociaux,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lise Thériault', written in a cursive style.

Lise Thériault